

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Délibération n° 2021-02

Membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PASQUALINI, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et JOCTEUR-MONROZIER.

Absent et excusé : M. OTAL.

Mme PASQUALINI Marion a été élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte Administratif 2020

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte administratif de l'exercice 2020, et après en avoir délibéré,

Considérant que Bernard CROUZIL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Dominique BOUTEILLER, adjoint au maire délégué aux finances, pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2020 dont les résultats sont les suivants :

Section d'Investissement :

Dépenses	Prévisions :	298 380.61
	Réalisations :	168 252.84
	Restes à réaliser :	0
Recettes	Prévisions :	298 380.61
	Réalisations :	166 161.29
	Restes à réaliser :	0

Section de Fonctionnement :

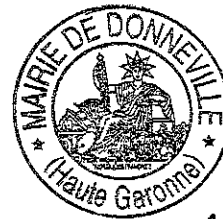
Dépenses	Prévisions :	803 092.35
	Réalisations:	611 513.28
Recettes	Prévisions :	803 092.35
	Réalisations:	720 953.60

Résultat de clôture de l'exercice 2020

Investissement :	-	2 091.55
Résultat reporté :	-	99 050.26
Résultat cumulé :	-	101 141.81
Fonctionnement :		109 440.32
Résultat reporté :		105 945.35
Résultat cumulé :		215 385.67
Résultat global :		114 243.86

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

**L'adjoint au Maire,
Dominique BOUTEILLER**



Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 02/02/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 02/02/2021
Pour copie conforme
Le Maire,